

# FATAL FASHION

ANALYSE DES RÉCENTS INCENDIES D'USINES AU PAKISTAN ET AU BANGLADESH : UN APPEL POUR PROTÉGER ET RESPECTER LA VIE DES TRAVAILLEURS DE L'HABILLEMENT.



© Abir Abdullah - <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/deed.fr>

**Rapport de SOMO et la Clean Clothes Campaign**

Traduit et synthétisé par acACT-action consommateurs travailleurs

**MARS 2013**

## CONTACTS EN FRANCE

### Collectif Éthique sur l'étiquette

Nayla Ajaltouni

[n.ajaltouni@ethique-sur-etiquette.org](mailto:n.ajaltouni@ethique-sur-etiquette.org)

[www.ethique-sur-etiquette.org](http://www.ethique-sur-etiquette.org)

### Peuples Solidaires:

Katia Roux

[k.roux@peuples-solidaires.org](mailto:k.roux@peuples-solidaires.org)

[www.peuples-solidaires.org](http://www.peuples-solidaires.org)

# FATAL FASHION

---

## **ANALYSE DES RÉCENTS INCENDIES D'USINES AU PAKISTAN ET AU BANGLADESH : UN APPEL POUR PROTÉGER ET RESPECTER LA VIE DES TRAVAILLEURS DE L'HABILLEMENT**

Fatal Fashion se fonde sur la description et l'analyse détaillées de récents incendies qui ont ravagé les usines de deux entreprises d'Asie du Sud fournissant des marques internationales de vêtements. Ces cas illustrent les pauvres conditions de sécurité et d'hygiène prévalant dans des milliers d'usines en Asie et le manque de responsabilité assumée par les acteurs privés et publics impliqués dans la filière d'approvisionnement. Les incendies analysés dans FATAL FASHION concernent l'usine Ali Enterprises à Karachi, Pakistan, en Septembre 2012 et Tazreen Fashions Limited à Dhaka, Bangladesh, en novembre 2012. Des centaines de travailleurs y ont perdu la vie dans d'horribles circonstances et beaucoup d'autres ont été blessés. Bâtiments ne répondant pas aux normes de construction, procédures d'urgence dérisoires, issues de secours inadéquates ou inaccessibles, ateliers surpeuplés ont conduit à ce nombre extrêmement élevé de victimes.

## INCENDIES D'USINES, UN MAL STRUCTUREL DE L'INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT

Les deux incendies décrits dans FATAL FASHION ne constituent pas des cas isolés. Ils sont au contraire représentatifs des conditions extrêmement précaires prévalant dans l'industrie de l'habillement au Pakistan et au Bangladesh. Le bilan de l'industrie de l'habillement du Bangladesh est alarmant :

- Entre 2006 et 2009, le Département des Pompiers a dénombré 213 incendies d'usine, ayant tué 414 travailleurs.
- Depuis 2009, au moins 165 travailleurs supplémentaires ont été tués lors de quatre incendies d'usines produisant pour des marques internationales.
- Entre le 24 Novembre 2012, jour de l'incendie de l'usine Tazreen Fashions, et le 28 Janvier 2013, 28 autres incendies d'usine ont été rapportés. Au moins 591 travailleurs ont été blessés et 8 travailleurs ont perdu la vie.

Au Pakistan et selon l'International Labor Rights Forum, au moins une douzaine d'incendies d'usines de confection ou de chaussures ont fait l'objet d'échos médiatiques depuis 2004.

Les deux incendies analysés dans FATAL FASHION sont symptomatiques d'un système défaillant. Ils reflètent les graves manquements des gouvernements à protéger les droits de l'Homme et le manque de respect des acteurs industriels et commerciaux vis-à-vis des droits des travailleurs. Au Pakistan et au Bangladesh, l'industrie de l'habillement est réputée pour ses bas salaires, la répression des syndicats et des conditions de travail exigeantes au mépris de la santé et de la sécurité des travailleurs. Cela signifie notamment, en matière de sécurité contre les incendies, que les travailleurs ne sont pas en mesure de

contrôler ni de signaler librement les risques qu'ils encourent.

Il ne s'agit cependant pas uniquement d'un problème local. Les industries de l'habillement du Pakistan et du Bangladesh produisent massivement pour l'exportation. La plus grande partie de leur production est destinée aux marchés nord-américain et européen. Au Bangladesh, le secteur contribue pour 78% des exportations totales et à 17% du PIB. Près de 59% des exportations du Bangladesh sont destinés au marché européen et 26% au marché des USA. Au Pakistan, le secteur de l'habillement contribue aux exportations à hauteur de 54% et constitue 8,5% du PIB. Environ 91% des vêtements sont destinés aux marchés nord-américain et de l'Union Européenne.

Ces dernières années, face à l'augmentation des salaires et des coûts de production en Chine, les marques de vêtements s'orientent vers de nouveaux sites de production. Le Bangladesh et le Pakistan leur garantissent une production bon marché. Avec ses 0,32 cents US\$ par heure, le Bangladesh offre le salaire horaire le plus bas du monde. Le Pakistan est en troisième position avec 0,55 cents US\$. Rien d'étonnant à ce que les commandes passées par les clients internationaux auprès des usines de ces deux pays aient explosé. La capacité de production des infrastructures n'a cependant pas été adaptée à ces nouvelles données. Combinée à la faiblesse ou à l'absence d'inspections publiques et aux politiques d'approvisionnement inadéquates des clients internationaux, cette situation a généré une bombe à retardement et la certitude que de nombreuses catastrophes industrielles auront encore lieu si des efforts considérables ne sont pas investis dans la sécurité des bâtiments au Pakistan et au Bangladesh.

Quelles sont les obligations et les responsabilités des acteurs impliqués dans les tragédies d'Ali Enterprises et de Tazreen Fashions, les entreprises en question et leurs clients, les sociétés d'audit et de certification, les gouvernements des pays de production mais aussi ceux où les vêtements sont distribués ? Ces obligations et responsabilités ont-elles été assumées et de quelle manière ?

Le rapport établit en quoi les différents acteurs ont manqué au respect de leurs devoirs et responsabilités tels qu'établis dans les principes directeurs du cadre des Nations Unies sur « Entreprises et Droits de l'Homme » (voir encadré)

L'objectif ultime d'une telle analyse est d'assurer que les victimes d'incendies d'usine obtiennent réparation et soient indemnisées et de contribuer à des améliorations structurelles des conditions de travail dans l'industrie mondiale de l'habillement.

### **PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME AU TRAVAIL, LE RÔLE DE L'ÉTAT**

Tant le Pakistan comme le Bangladesh démontrent de nombreux manquements en matière de protection des droits de l'Homme au travail. Cela se révèle à la fois dans l'absence de ratification d'importantes conventions de l'OIT relatives à la liberté d'association et aux conditions de sécurité et d'hygiène sur les lieux de travail, la traduction approximative de normes internationales du travail dans la législation nationale et la faiblesse de leur mise en œuvre. Ces deux Etats se rejoignent également dans l'établissement du salaire minimum légal bien en dessous d'un salaire vital et dans la faiblesse – la quasi inexistence - de l'inspection du travail. Au Pakistan, dans la province pakistanaise du Punjab en 2003 puis dans celle de Sindh où se situe Karachi, l'inspection du travail a été abolie en 2003 dans le but de développer un environnement favorable à l'industrie et aux

### **PROTÉGER, RESPECTER ET REMÉDIER : UN CADRE D'ACTION POUR LES GOUVERNEMENTS ET LES ACTEURS PRIVÉS**

En 2011, sous l'impulsion de leur Représentant spécial « Entreprises et Droits de l'Homme », John Ruggie, les Nations Unies ont adopté les principes directeurs pour la mise en œuvre du cadre « Protéger, Respecter et Remédier ». Ce cadre identifie les obligations et les responsabilités des Etats et des entreprises pour combattre les abus aux droits de l'Homme liés aux activités d'entreprises.

Le cadre Ruggie repose sur trois piliers. Le premier consiste dans le devoir de l'Etat de protéger ces citoyens contre les violations des droits de l'Homme par des parties tierces, dont des entreprises, à travers des politiques, des éléments de régulation et des jugements en justice appropriés.

Le second réside dans la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'Homme. Cela signifie que les entreprises devraient faire preuve d'une « diligence raisonnable » pour éviter que leurs activités ne portent atteinte aux droits d'autres personnes. Le concept de diligence raisonnable peut être compris comme un processus actif à travers lequel une entreprise identifie, prévient, tempère et rend des comptes sur la manière dont elle traite et gère ses impacts effectifs ou potentiels sur les droits de l'Homme.

Le troisième pilier tient compte de la nécessité pour les victimes d'avoir accès à une réparation tant juridique que non juridique.

affaires en attirant les investissements étrangers. Au Bangladesh, l'inspection du travail comptait en 2008, 80 inspecteurs dont 20 en charge de la sécurité et de l'hygiène au travail. Ces fonctionnaires avaient en charge l'inspection de plus de 24.000 usines, trois millions d'établissements commerciaux et deux ports importants. En 2010, ce nombre a été porté à 93, une augmentation sans commune mesure avec la croissance du nombre des lieux de travail.

## **RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME, UN RÔLE ACTIF POUR LES ENTREPRISES**

La responsabilité sociale des entreprises de respecter les droits de l'Homme ne peut prendre excuse des faiblesses des Etats en la matière. FATAL FASHION montre à quel point les entreprises impliquées dans les deux usines considérées n'assument pas leur responsabilité de respecter les droits de l'Homme, contribuant ainsi à créer le contexte menant à ces tragédies. Les directions d'usine n'ont pas procuré à leurs travailleurs un environnement de travail sain. Les clients internationaux (y compris des marques et enseignes bien connues telles que C&A, KiK et Walmart) ne se sont pas assurées que les usines de leurs fournisseurs étaient saines. Des sociétés d'audit et de certification auxquelles certains clients ont eu recours n'ont pas procuré d'assurance crédible que les usines se conformaient aux normes de sécurité et d'hygiène. Ce faisant, tous ces acteurs privés impliqués dans la filière n'ont pas assumé leur responsabilité internationalement reconnue de respecter les droits de l'Homme.

Dans les deux cas étudiés, tant celui d'Ali Enterprises que celui de Tazreen Fashions, fournisseurs et clients ont eu recours à l'audit et à la certification pour démontrer leur « diligence raisonnable ». Dans les deux cas, des sociétés d'audit et des organismes de certification ont procuré l'assurance injustifiée et imméritée que les usines en question se conformaient à des normes de sécurité et d'hygiène. Pour SOMO et la CCC, il n'y a là rien d'étonnant. Depuis de nombreuses années, elles critiquent le recours à l'audit social comme principal moyen de contrôle et mettent en avant les grandes faiblesses de mise en œuvre de ces procédés en matière d'implication des travailleurs concernés, recours à des acteurs locaux compétents et de transparence.

Les pratiques d'achats des clients internationaux constituent d'autres obstacles majeurs au respect des droits de l'Homme.

Les prix fixés ne tiennent aucun compte des besoins d'investissements dans l'amélioration de l'environnement de travail. Les délais de livraison extrêmement courts sont à l'origine d'une pression insupportable exercée sur les travailleurs. Dans le secteur du prêt à porter, la relation entre client et fournisseur est très instable et volatile. Ne permettant pas la création d'un environnement économique propice aux investissements dans l'infrastructure.

## **RÉPARER ET INDEMNISER**

Les mesures préventives prises par les acteurs privés dans les deux cas étudiés furent clairement inadéquates. Mais même après les incendies, les entreprises n'ont pas assuré de remédiation correcte pour les victimes et leurs familles. Des organisations de défense des travailleurs au Pakistan et au Bangladesh, soutenues par la Clean Clothes Campaign et IndustriALL ont développé des propositions adressées aux gouvernements, entreprises et sociétés d'audit concernées afin qu'elles assument leurs obligations et responsabilités de respecter les droits de l'Homme. Ces propositions portent sur l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages qu'elles ont subis. Après des mois de campagne, KiK, client d'Ali Enterprises, a finalement accepté de discuter avec le groupe pakistanais de défense des droits de l'Homme, PILER, et a conclu un accord le 5 Janvier 2013 portant sur l'indemnisation des victimes. Cet accord est cependant loin de couvrir l'ensemble des demandes et besoins exprimés. A ce jour, beaucoup de travailleurs d'Ali Enterprises et de Tazreen Fashions n'ont pas encore été indemnisés ou l'ont été à un niveau sans commune mesure avec la perte de revenus des survivants et de leurs familles. Beaucoup de travailleurs risquent de ne pas être indemnisés du tout parce qu'ils ne sont pas répertoriés comme tels, parce que les relations familiales ne sont pas légalement établies, par manque d'accès à l'information du fait par exemple d'un retour suite à l'accident dans le village d'origine.

# ALI ENTREPRISES

## INCENDIE

<b>Date</b>	Mardi, 11 Septembre 2012 à 18h00
<b>Victimes</b>	Autour de 300 travailleurs tués et au moins 65 blessés. L'approximation du nombre de victimes est due à l'ignorance du nombre exact de travailleurs présents sur leur lieu de travail au moment de l'incendie (entre 500 et 1500), à l'absence de contrat de travail et au manque d'enregistrement auprès d'une institution de sécurité sociale.
<b>Cause de l'incendie</b>	Probablement un court-circuit qui aurait causé l'explosion d'un boiler dont les flammes se seraient propagées à des produits chimiques entreposés à proximité.
<b>Gravité</b>	Le grand nombre de victimes est attribué au fait que les travailleurs n'ont pas pu sortir de l'usine. Sur les quatre portes de sorties, trois étaient verrouillées. Les fenêtres des étages inférieurs étaient munies de barres métalliques. Les escaliers étaient bloqués. Pas d'alarme incendie ni d'arroseurs. Les pompiers sont intervenus 75 minutes après le déclenchement de l'incendie et se sont retrouvés à court d'eau.

## PROFIL

<b>Lieu</b>	Karachi, Pakistan
<b>Propriété</b>	Société privée créée en 2000 et propriété de Abdul Aziz Bhaila et fils. L'un deux, Shahid Bhaila en est le CEO.
<b>Production</b>	Jean's et autres types de vêtements (tissés et jersey) dont bonneterie
<b>Exportation</b>	Principalement vers les marchés européens et nord-américains
<b>Capacité</b>	10.000 pièces par jour
<b>Ventes</b>	51 millions US\$ (estimation)
<b>Enregistrement</b>	Ali Enterprises auraient été enregistrées en tant que petite industrie occupant un rez-de-chaussée, avec une capacité de 250 travailleurs. Deux étages auraient été ajoutés et le nombre de travailleurs augmenté à 1500, sans autorisation.
<b>Nombre de travailleurs</b>	Entre 1500 et 2000, majoritairement des hommes âgés de 20 à 35 ans.
<b>Sécurité sociale</b>	Seuls 190 travailleurs étaient inscrits auprès d'un organisme de retraite (EOBI).
<b>Heures de travail</b>	Régulièrement 14 heures par jour.
<b>Salaire</b>	Entre 1.5 et 5 € par jour, selon les commandes, et payés à la pièce
<b>Clients</b>	KiK (enseigne discount allemande – 3200 magasins) est le seul client qui a confirmé se fournir auprès d'Ali Enterprises. KiK représenterait au moins 75 % des commandes à l'usine.

## AUDIT KIK

<b>Code de conduite</b>	Basé sur les conventions fondamentales de l'OIT et les normes des Nations Unies, le code de conduite de KiK inclut des provisions concernant « l'atmosphère de travail, les heures de travail, l'indemnisation, les conditions d'emploi, la santé et la sécurité au travail, le travail forcé, le travail des enfants, la discrimination et la liberté d'association.
<b>Alinéa du Code de conduite sur la santé et la sécurité au travail</b>	<i>"The workplace and the practice of the work must not harm employees' or workers' health and safety. A safe and clean working environment shall be provided. Occupational health and safety practices shall be promoted, which prevent accidents and injury in the course of work or as a result of the operation of employer facilities. These safety practices and procedures must be communicated to the employees as well as to the workers; they have to be trained in its effective usage. The same principles apply to all social facilities and accommodation facilities if provided by the employer."</i>
<b>Société d'audit</b>	Pour contrôler la conformité d'Ali Enterprises à son code de conduite, KiK a recouru à la société d'audit UL Responsible Sourcing
<b>Audits</b>	Trois audits auraient été réalisés entre 2007 et Décembre 2011. L'audit de 2007 aurait révélé la présence de câbles électriques dénudés, des équipements électriques défectueux en termes de sécurité et des issues de secours non conformes. Ces constats nécessitaient des mesures correctives qui auraient été mises en œuvre entre ce premier audit et celui de Décembre 2012.

## CERTIFICATS DE CONFORMITÉ SOCIALE

<b>Certificat SA8000<sup>1</sup></b>	Ali Enterprises a reçu le certificat SA8000 le 20 Août 2012, soit trois semaines avant l'incendie (voir détails en pages 24-27 du <a href="#">rapport</a> )
<b>Accréditation WRAP</b>	Ali Enterprises a été certifié par WRAP en 2007, 2008, 2010 et jusque fin 2011 <sup>2</sup> .

## DEMANDES DE LA CCC VIS-À-VIS DE KIK

- **Transparence** : publication des rapports d'audits réalisés par UL Responsible Sourcing et publication des noms des autres clients de l'usine avec lesquels KiK prétend négocier.
- **Indemnisation, salaires et emploi des victimes** : Négociation directe avec les organisations représentant les travailleurs pour garantir que tous les travailleurs blessés reçoivent une assistance médicale complète et gratuite, que les salaires continuent à être payés, que les familles des travailleurs décédés ainsi que les blessés reçoivent une indemnisation complète et une pension couvrant leurs futures pertes de revenus et que les survivants soient employés par d'autres usines de fournisseurs de KiK.

<sup>1</sup> SA8000 est une norme développée par Social Accountability International (SAI), basée sur les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et sur d'autres conventions des Nations-Unies.

<sup>2</sup> Voir rapport p.27

- **Mesures préventives** : Prendre les mesures nécessaires pour prévenir de futures catastrophes. Cela inclut un passage en revue complet des conditions de sécurité des usines de tous les fournisseurs impliquant les représentants des travailleurs, la formation de tous les travailleurs en matière de sécurité et de santé, la possibilité garantie à tous les travailleurs de s'organiser et de s'exprimer librement, la publication de la liste des fournisseurs, l'assurance que tous les lieux de travail soient déclarés légalement et que tous les travailleurs disposent d'un contrat de travail, la prise en compte dans le prix d'achat du coût de la mise en œuvre de toutes les mesures de réparation.
- **Enquête sur la cause de l'incendie** : soutenir activement et participer pleinement à une enquête indépendante et transparente sur la cause de l'incendie. Cette enquête devrait s'intéresser à l'échec du gouvernement, du propriétaire et des acheteurs pour prévenir, détecter et remédier aux violations des règles de sécurité et de santé et des lois du travail qui ont abouti à la mort de près de 300 travailleurs. Cette enquête devrait également identifier tous les travailleurs tués dans l'incendie de l'usine.

## RESPONSABILITÉS ET ACTIONS DES DIFFÉRENTS ACTEURS

Le gouvernement du Pakistan et les acteurs impliqués n'ont pas respecté leur obligation de protéger, ni leur responsabilité de respecter les droits des de l'Homme au travail. Leur défaillance a conduit à la mort de près de 300 travailleurs. Des dizaines d'autres ont été blessés et/ou ont perdu leur revenu. A ce jour, de nombreuses familles attendent encore d'être indemnisées.

## DÉFAUT DE PRÉVENTION

La direction de l'usine n'a pas fourni aux travailleurs un environnement de travail sécurisé. Le gouvernement pakistanais s'est montré incapable de faire respecter ses lois et règlements du travail. A Karachi, les inspections du travail sont défailtantes. Le gouvernement a fait le choix de favoriser, et de subventionner, des systèmes de certification privés, faisant confiance à des organismes commerciaux pour contrôler le respect des normes du travail. Ali entreprises avaient d'ailleurs obtenu la certification SA8000 trois semaines avant l'incendie. Aucun risque pour la sécurité n'a été constaté par les auditeurs, malgré les grillages aux fenêtres, l'absence d'alarme incendie et d'arroseurs, malgré des portes de sortie verrouillées.

L'exemple de KiK, à ce jour le seul acheteur identifié chez Ali Enterprises, montre aussi les faiblesses des audits sociaux. Alors que KiK identifiait dès 2007 des risques sur la sécurité incendie chez ce fournisseur, il n'a pas pris les mesures nécessaires pour y remédier. A ce jour, KiK na fourni aucune information sur l'audit de décembre 2011 qui a conclu que toutes les violations précédemment détectées avaient été réglées.

SAI<sup>3</sup> a reconnu que « d'importants changements dans notre système d'accréditation et de certification sont nécessaires pour éviter l'octroi de certificats à des installations qui ne sont pas réellement en conformité avec la norme SA8000 ». SAI reconnaît également que les cabinets d'audits manquent d'expertise dans le domaine de la sécurité des usines de confection.

<sup>3</sup> Social Accountability International est une ONG dont le but est d'améliorer les conditions de vie sur les lieux de travail et dans les communautés locales en développant et en appliquant des normes sociales. SAI accrédite des bureaux d'audit qui contrôlent la norme SA8000. <http://www.sa-intl.org>



Selon un expert, il faut des auditeurs spécialisés et supervisés par des experts indépendants. Et surtout, il faut rendre le système transparent, applicable et permettre l'implication directe des travailleurs. Les travailleurs sont en effet les mieux placés pour observer quotidiennement les conditions de travail et la mise en œuvre de mesures de prévention. Pour cela, les travailleurs doivent jouir de la liberté d'association et du droit de négocier collectivement. Impliquer des parties prenantes au niveau international ne suffit pas.

### **DÉFAUT DE RÉPARATION**

La majorité des travailleurs d'Ali Entreprise n'étaient pas enregistrés. Sur les 2.000 travailleurs seulement 190 étaient inscrits à un organisme de retraite (EOBI). Ils éprouvent dès lors de grandes difficultés à prouver leur relation de travail avec l'entreprise et donc, par exemple, à faire respecter leurs droits suite à la fermeture de l'usine.

Les indemnités actuellement proposées aux victimes ne sont pas conformes aux standards internationaux. Elles ne couvrent pas les pertes de revenus futurs. À ce jour, certains des travailleurs blessés ainsi que les familles de 42 des travailleurs morts non-identifiés n'ont encore reçu aucune indemnité financière. Cinq mois après l'incendie, seules 210 des 262 familles des travailleurs tués ont reçu un montant de 7.169 \$, soit environ 10% du montant calculé sur base des standards internationaux.

Après une importante campagne de pression, KiK a accepté de discuter de l'indemnisation des victimes avec les syndicats locaux. A ce jour, SAI n'a pas présenté de plan d'indemnisation.

# TAZREEN FASHIONS

## INCENDIE

<b>Date</b>	Samedi 24 Novembre 2012 vers 18h30
<b>Victimes</b>	Au moins 112 travailleurs tués et de 100 à 300 travailleurs blessés, parmi les 1137 travailleurs qui auraient été présents le jour de l'incendie et les 600 travailleurs encore au travail au moment de l'incendie. La plupart des victimes sont des femmes. Parmi les travailleurs tués et incinérés, 10 n'ont toujours pas pu être identifiés (en date du 16 Février 2013).
<b>Cause de l'incendie</b>	La cause est toujours l'objet de débats. Un court-circuit électrique (plus de 80% des incendies d'usines au Bangladesh sont dus à des fils électriques défectueux). Une source gouvernementale a conclu à un acte de sabotage. Affirmation considérée sans fondement par plusieurs organisations de défense des droits des travailleurs.
<b>Gravité</b>	Le feu s'est rapidement propagé dans le rez-de-chaussée où des matériaux inflammables tels que tissus et fil étaient stockés à proximité de transformateurs haute tension.. Malgré le déclenchement de l'alarme, le personnel de direction a ordonné aux travailleurs de continuer à travailler. Quand la panique s'est répandue, les travailleurs des étages supérieurs se sont retrouvés bloqués du fait que la principale issue de secours se trouvait au rez-de-chaussée, alors totalement envahi par les flammes. L'absence d'éclairage et la fumée n'ont pas permis aux travailleurs de s'orienter. Des travailleurs ont témoigné que les issues de secours des étages supérieurs avaient été verrouillées par du personnel de direction. En l'absence d'échelles extérieures, de nombreux travailleurs ont tenté de s'échapper en sautant par les fenêtres de ce bâtiment de six étages. Le service des pompiers n'aurait été prévenu que vers 19h00, soit une demi-heure après le déclenchement de l'incendie. Lorsque les pompiers sont arrivés sur les lieux, 19 minutes plus tard, le feu avait déjà atteint le cinquième étage.

## PROFIL

<b>Lieu</b>	Ashulia, Dhaka, Bangladesh – Bâtiment de 9 étages (dont 3 étages supérieurs en cours de construction au moment de l'incendie.
<b>Propriété</b>	Fait partie du groupe Tuba, une société holding composée de 13 producteurs d'habillement, tous situés au Bangladesh
<b>Production</b>	T-shirts, vestes en fleece et polos
<b>Exportation</b>	Europe et USA
<b>Capacité</b>	Le groupe a une capacité de production de 300.000 pièces par jour.
<b>Enregistrement</b>	Mars 2009. L'usine a ouvert ses portes en Mai 2010
<b>Nombre de travailleurs</b>	Le groupe emploie près de 7000 travailleurs. Tazreen Fashions employait entre 1163 et 1800 travailleurs, principalement de jeunes femmes d'origine rurale.
<b>Salaire</b>	45 US\$ par mois
<b>Clients</b>	C&A (Allemagne), Walmart (USA), Li & Fung (Hong Kong), Dickies (USA), Sears, Edinburgh Woolen Mills (UK), Hipercor (Espagne), Enyce (USA), Karl Rieker (Allemagne), KiK (Allemagne), Piazza Italia (Italie), Delta Apparel (USA), Teddy Smith (France)

## AUDIT WALMART

L'usine de Tazreen Fashions a été auditée au moins à deux reprises par Walmart en 2011. Tazreen a été cotée orange suite à l'audit du 16 Mai 2011, l'obligeant à présenter un plan d'action dans les 6 mois afin de remédier à des manques de conformité considérés à haut risque.

## AUDIT C&A

C&A réalise ses audits par l'entremise de SOCAM, un organisme créé par C&A pour son propre usage. SOCAM n'a cependant pas réalisé d'audit de Tazreen. L'inspection de Tazreen Fashions réalisée par le bureau local de sourcing de C&A n'a donné aucune raison de ne pas commencer à produire auprès de Tazreen. Cette inspection comprend un contrôle visuel des conditions de sécurité et de santé.

## AUDIT BSCI<sup>4</sup>

Le BSCI a réalisé l'audit de Tazreen en Décembre 2011. Cet audit a montré plusieurs défauts de conformité, dont des manquements aux conditions de santé et de sécurité et conclu en de nécessaires améliorations à apporter au plus tard en Décembre 2012.

## DEMANDES VIS-À-VIS DES MARQUES SE FOURNISSANT AUPRÈS DE TAZREEN FASHIONS

Le 4 Décembre 2012, des syndicats bangladeshis et des organisations internationales ont publié un set de demandes adressées aux clients de Tazreen Fashions :

- **Pleine réparation pour les victimes**
  - Secours d'urgence pour toutes les victimes et leurs familles
  - Couverture de tous les coûts médicaux à court et long terme
  - Indemnisation complète et équitable couvrant la perte des revenus futurs ainsi que les dommages pour les blessés et les familles des travailleurs tués, sur base de la formule d'indemnisation proposée par les syndicats et les groupes de défense des travailleurs qui soutiennent le Bangladesh Fire and Building Safety Agreement. L'indemnisation doit également couvrir les frais d'éducation des enfants des travailleurs tués.
  - La garantie que les salaires continueront à être payés à tous les travailleurs (sur base au minimum de leurs prérogatives légales) et que tous les travailleurs soient réengagés à Tazreen Fashions ou, dans l'éventualité que l'usine ne ré-ouvre pas ses portes, que les travailleurs bénéficient des indemnités légales et puissent bénéficier de priorité d'engagement par des fournisseurs locaux à un niveau de salaire équivalant ou supérieur.
  - Coopération avec le gouvernement pour mettre en place un fonds permanent pour le bien-être des travailleurs afin de couvrir les indemnités en cas de catastrophe industrielle et les accidents de travail.
- **Enquête complète et transparente**
  - Identification des responsabilités, soutien à une enquête indépendante sur les circonstances de l'incendie et à la poursuite des présumés coupables.
  - Publication de tous les rapports d'audit ayant trait à Tazreen Fashions

---

<sup>4</sup> Business Social Compliance Initiative, <http://www.bsci-intl.org>

- **Prévention des accidents**

- Signature et mise en œuvre immédiate du Bangladesh Fire and Building Safety Agreement développé par des syndicats locaux et internationaux et par des organisations de défense des droits de l'Homme au travail. Ce programme prévoit des inspections indépendantes, la publication des rapports d'inspection, l'obligation de réaliser les réparations et rénovations nécessaires, un rôle central pour les travailleurs et les syndicats tant dans la supervision que dans la mise en œuvre, des contrats d'approvisionnement qui tiennent compte d'un financement suffisant et d'un prix adéquat, et un contrat obligatoire pour concrétiser ces engagements.
- Publication de la liste complète de leurs fournisseurs
- Promotion active de la liberté d'association et du droit de négociation collective y compris via des accords pour l'accès des organisateurs syndicaux aux lieux de travail et en favorisant une atmosphère où les travailleurs se sentent libre de se joindre à un syndicat et de former un syndicat d'usine

## **RESPONSABILITÉS ET ACTIONS DES DIFFÉRENTS ACTEURS**

Cette affaire démontre comment les différents acteurs – gouvernement, fabricants, acheteurs et auditeurs – n'ont pas assumé leur responsabilité de protéger et respecter les droits des travailleurs. Des conditions de travail dangereuses, ont abouti au dramatique incendie du 24 novembre 2012 qui a tué 112 travailleurs et en a blessé des dizaines d'autres.

### **DÉFAUT DE PRÉVENTION**

La direction de l'usine n'a pas fourni aux travailleurs un environnement de travail sécurisé.

Le gouvernement du Bangladesh s'est montré incapable de faire respecter les droits des travailleurs de Tazreen. L'inspection de travail est inefficace et en sous-effectif. L'inspection n'a par exemple pas relevé que le bâtiment de l'usine se compose de neuf étages alors qu'il n'a l'autorisation que pour trois. Alors qu'aucun inspecteur n'a visité l'usine, Tazreen a obtenu l'autorisation du service incendie et de la protection civile.

Des auditeurs commandités par certains clients de Tazreen (Wal-Mart) et le BSCI ont conclu à des risques ou des non-conformités des normes de sécurité. Pour autant, aucune action n'a été entreprise pour remédier à ces risques, laissant les travailleurs dans un piège mortel. D'autres clients (C&A) ne se sont visiblement pas souciés de la sécurité des travailleurs, n'identifiant aucun risque malgré l'absence d'issues de secours ou d'alarme incendie.

Suite au dramatique incendie, les enseignes clientes se sont engagées à renforcer leur système d'audit. Mais ces systèmes ont déjà démontré leur incapacité à prévenir et corriger les problèmes structurels de sécurité. L'état de l'industrie nécessite des rénovations en profondeur des bâtiments. Il est donc important que les clients de l'industrie s'engagent plutôt à soutenir financièrement ces rénovations, à octroyer des prix d'achats qui les rendent possibles et s'engagent dans des relations de long terme afin de permettre les investissements nécessaires par les fabricants.

Les organisations bangladeshies ont identifié un nombre important de clients de Tazreen. Certaines de ces marques et enseignes ont cependant affirmé que Tazreen n'est pas un de leurs fournisseurs agréés, sous-entendant que ce sont leurs fournisseurs qui ont sous-traité leur production dans cette usine à leur insu. Voilà qui démontre l'importance de la diligence raisonnable des marques et distributeurs sur le respect des droits de l'Homme au travail

dans leurs filières d'approvisionnement. Ces marques et distributeurs doivent identifier les lieux de production de leurs commandes et les risques pour les droits de l'Homme afin de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter les droits des travailleurs dans l'ensemble de leur filière d'approvisionnement. Il est également important qu'elles publient la liste de leurs fournisseurs. C'est la seule manière pour les travailleurs de savoir si leur usine est en contact avec des clients internationaux. Compte tenu de l'obligation des entreprises d'assurer réparation aux travailleurs de leur filière, cette transparence est carrément indispensable à une diligence raisonnable.

## **DÉFAUT DE RÉPARATION**

Tous les travailleurs de Tazreen ne disposaient pas d'un contrat de travail. Cette situation a entravé l'identification des victimes, tuées ou blessées.

Le gouvernement du Bangladesh a versé une indemnité conformément aux demandes des organisations de travailleurs. Cependant, à ce jour tous les travailleurs blessés et toutes les familles des travailleurs tués n'ont pas reçu leurs indemnités.

Les entreprises clientes de Tazreen sont quant à elles, loin de proposer une indemnisation appropriée. Jusqu'à présent seules C&A et Li & Fung ont pris des mesures pour couvrir les frais médicaux et la perte de revenus des travailleurs blessés. Cependant, la somme des contributions ne représente que 8 % du montant total de l'indemnité due aux familles des travailleurs décédés. Les entreprises clientes de Tazreen n'ont à ce jour pas accepté de couvrir la perte de revenu des familles des travailleurs tués. Il s'agit pourtant d'un principe de base de l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles, reconnu au niveau international.

## **CONCLUSION**

Les deux cas présentés dans ce rapport (Ali Enterprise et Tazreen Fashions) ne sont pas de simples accidents. Ils témoignent des conditions de travail structurellement dangereuses dans le secteur de l'habillement, tant au Pakistan qu'au Bangladesh. Rien qu'au Bangladesh, depuis l'incendie de Tazreen le 24 novembre 2012, 28 nouveaux incendies d'usines ont été signalés, tuant huit travailleurs et en blessant 591 autres. Ce rapport démontre enfin l'urgence d'agir pour apporter des améliorations immédiates et structurelles dans les pratiques du gouvernement et des acteurs privés tout au long de la filière afin que les Etats assument leur obligation de protéger et faire respecter les Droits de l'Homme et que les entreprises respectent ces mêmes Droits de l'Homme au travail.